

Communiqué du **Conseil National de Sécurité**

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a présidé, ce jeudi 24 mars 2022, au Palais de la Présidence de la République, une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS).

L'ordre du jour de la réunion a porté sur deux points :

- 1 – La situation sécuritaire générale ;
- 2 – L'évolution de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire.

1 – AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE

A la suite de la présentation faite par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité a noté, avec satisfaction, une situation sécuritaire globalement calme, sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil National de Sécurité s'est réjoui, à cet égard, de la stabilité de l'environnement sécuritaire, depuis sa dernière réunion, et, notamment, de la baisse significative des incidents enregistrés dans divers domaines. Il a, toutefois, déploré les attaques menées contre les Forces de Défense et de Sécurité, qui ont occasionné un mort et plusieurs blessés.

Le Président de la République, tout en félicitant les Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité ainsi que les Grands Commandements et l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité pour les résultats satisfaisants obtenus, a donné des instructions pour que les auteurs de ces attaques soient arrêtés et traduits devant la justice.

Le Chef de l'Etat a, en outre, demandé aux Ministres concernés de prendre toutes les mesures idoines pour une meilleure protection des Forces de l'ordre, particulièrement dans l'exercice de leurs fonctions.

Concernant le volet de la lutte contre le terrorisme, le Chef d'Etat-major Général des Armées, à la suite de la décision de retrait de l'opération Barkhane et de la Task Force Takuba du Mali, a informé le Conseil National de Sécurité des besoins additionnels des Forces de Défense et de Sécurité, en termes de renforcement des capacités. Il s'agit, en effet, de permettre à nos Forces

d'anticiper et de lutter efficacement contre les menaces terroristes et les incursions à nos frontières.

A ce titre, le Président de la République a donné des instructions au Ministre en charge de la Défense, assurant actuellement l'intérim du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en vue de la satisfaction de ces besoins, dans les meilleurs délais.

S'agissant toujours de la lutte contre le terrorisme, le Ministre des Eaux et Forêts a porté à la connaissance du Conseil National de Sécurité, une nouvelle stratégie de gestion et de sécurisation du Parc National de la Comoé. Cette stratégie, qui s'inspire de l'expérience d'African Parks Network (APN) dans sa gestion du Parc National de la Pendjari, au Bénin, vise à créer un espace d'aires protégées face aux nouveaux enjeux sécuritaires, économiques, sociaux et environnementaux.

Le Chef de l'Etat, qui a marqué son intérêt pour ce projet, a instruit, à ce titre, le Ministre des Eaux et Forêts ainsi que les Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité, à l'effet de mettre en œuvre cette stratégie et de rendre compte, au Conseil National de Sécurité, des résultats de cette expérience, dans un délai de six (6) mois.

2 – AU TITRE DE L'EVOLUTION DE LA MALADIE À CORONAVIRUS 2019 (COVID-19) EN CÔTE D'IVOIRE

Le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle a fait un point de situation sur l'évolution de la pandémie de COVID-19 en Côte d'Ivoire. Ainsi :

- À la date du mercredi 23 mars 2022, la Côte d'Ivoire dénombrait 81 675 cas confirmés de COVID-19 dont 80 846 guéris, 796 décès et 24 cas actifs ;
- Le nombre de nouveaux cas de COVID-19 enregistrés dans le pays connaît une baisse significative depuis le début de l'année avec, en moyenne, 314 cas par jour notifiés en janvier, 28 en février et 9 sur la période du 1^{er} au 23 mars ;
- La moyenne du taux de positivité, qui était de 7,2% en janvier 2022, est actuellement de moins de 1%, bien en-dessous du seuil d'alerte de 5% ;
- Le taux d'occupation des lits dédiés à l'hospitalisation est passé de 30% en janvier 2022 à près de 2% actuellement, avec 5 lits occupés sur une capacité de 237 ;
- Le taux de guérison est d'environ 99% ;
- Le nombre de décès connaît également une baisse considérable avec 71 décès enregistrés en janvier 2022, 8 en février et 3 sur la période du 1^{er} au 23 mars. Ainsi, notre pays enregistre, à ce jour, un taux de létalité de 0,97%, l'un des plus faibles de la sous-région.

Au titre de la vaccination dans notre pays, le Ministre en charge de la Santé a porté à la

connaissance du Conseil National de Sécurité que 10 619 864 doses de vaccins ont été administrées, à la date du 22 mars 2022, avec 4 342 431 personnes ayant reçu les deux doses. Dans le Grand Abidjan, épicentre de la maladie avec 95% des cas, 65% des populations cibles ont reçu la première dose et 46 % sont totalement vaccinées.

Le Ministre en charge de la Santé a également informé le Conseil National de Sécurité de la poursuite du processus d'approvisionnement en vaccins, avec plus de 21 millions de doses reçues à ce jour, ce qui permettra une vaccination ininterrompue des populations, tout le long de l'année 2022.

Le Ministre en charge de la Santé a, par ailleurs, informé le Conseil National de Sécurité que le Comité scientifique a autorisé la vaccination facultative pour les personnes âgées de 12 à 17 ans.

Le Conseil National de Sécurité, tout en se félicitant de ces résultats très encourageants, a instruit le Ministre en charge de la Santé à l'effet d'intensifier la campagne de vaccination et de privilégier la coopération avec les pays donateurs de vaccins, en vue d'acquérir davantage de doses, dans le cadre des initiatives COVAX et AVAT.

Aussi, au regard de la faible circulation du virus de la COVID-19 et de l'absence d'apparition de nouveaux variants, observées dans notre pays, à ce jour, le Conseil National de Sécurité a-t-il décidé des mesures d'allègement suivantes :

- Le port du masque n'est plus obligatoire, sauf dans les endroits clos et lors des grands rassemblements ;
- Les voyageurs à destination de la Côte d'Ivoire présentant la preuve d'une vaccination complète seront dispensés de test PCR ;
- Les participants aux cérémonies et spectacles présentant la preuve d'une vaccination complète seront dispensés de test antigénique.

Ainsi, au vu des résultats remarquables atteints dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 dans notre pays, le Président de la République a réitéré ses félicitations au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au Ministre en charge de la Santé ainsi qu'à tous les acteurs concernés et les a encouragés à poursuivre leurs efforts.

Le Président de la République a également adressé ses félicitations aux Ivoiriens pour les efforts consentis qui ont permis la bonne maîtrise de la pandémie en Côte d'Ivoire.

Enfin, le Chef de l'Etat a, de nouveau, exhorté les populations vivant en Côte d'Ivoire au respect scrupuleux des gestes barrières, au dépistage systématique de la COVID-19 ainsi qu'à la vaccination contre cette maladie.

Fait à Abidjan, le jeudi 24 mars 2022
M. Fidèle SARASSORO,
Secrétaire Exécutif du Conseil National de Sécurité